

COMMUNE DU THEIL DE BRETAGNE
COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2017

Vote du budget primitif 2017 principal :

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget suivant :

En section de fonctionnement, en dépenses : 1 539 623,84 €, en recettes : 1 539 623,84 €

En section d'investissement, en dépenses : 1 267 116,42 €, en recettes : 1 267 116,42 €.

Service Public d'Assainissement Collectif

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2017 :

En section d'exploitation, en dépenses : 95 843,85 €, en recettes : 95 843,85 €

En section d'investissement, en dépenses : 180 384,42 €, en recettes : 180 384,42 €.

Lotissement Les Croisettes :

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2017 :

En section de fonctionnement, en dépenses : 642 506,18 €, en recettes : 642 506,18 €

En section d'investissement, en dépenses : 68 293,69 €, en recettes : 68 293,69 €.

Zone d'activités du Bourg Neuf

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2017 :

En section de fonctionnement, en dépenses : 43 867,87 €, en recettes : 43 867,87 €

En section d'investissement, en dépenses : 26 690,18 €, en recettes : 26 690,18 €.

Viabilisation de terrains

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2017 :

En section de fonctionnement, en dépenses : 156 798,82 €, en recettes : 156 798,82 €

En section de d'investissement, en dépenses : 29 265,07 €, en recettes : 29 265,07 €

Vote des subventions 2017 aux associations (suite) :

Le Conseil Municipal accorde les subventions suivantes :

ACCA Le Theil = 291 €

Association Judo Club Retiers = 178 €

Participation aux dépenses de fonctionnement de l'Ecole Privée du Theil de Bretagne

Le Conseil Municipal décide de verser à l'Ecole Privée un montant de 1 503,06 € par maternelle et 273,32 € en primaire, ce qui représente le coût d'un enfant à l'Ecole Publique, soit une somme globale de 46 323,54 € pour 21 maternelles et 54 primaires.

Participation aux dépenses de fonctionnement pour les élèves domiciliés dans des communes extérieures

Le Conseil Municipal décide de demander une participation aux communes extérieures dont les enfants sont scolarisés à l'Ecole Publique du Theil de Bretagne, qui est évaluée à :

Pour la commune d'Essé, un montant global de 3 222,85 € (pour 1 maternelle et 6 primaires),

Pour la commune d'Eancé, un montant de 1 519,47 € (pour 1 maternelle),

Pour la commune de Retiers, un montant de 310,91 € (pour 1 primaire).

Participation aux dépenses de fonctionnement pour les élèves scolarisés à l'Ecole Privée de Retiers

Le Conseil Municipal décide de verser à l'Ecole Privée de Retiers un montant de 12 644,20 € pour 8 maternelles et 7 primaires.

.../...

CCPRF. Réseau d'infrastructures de communications électroniques : procès-verbal constatant la mise à disposition d'infrastructure de communications électroniques de la commune à la CCPRF.

Le Conseil Municipal accepte le procès-verbal de mise à disposition tel que proposé et autorise Mme le Maire à le signer.

Droit de préemption urbain : examen d'une Déclaration d'Aliéner un bien situé Allée des Tilleuls

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter ce bien.

Restructuration et extension de l'atelier communal : choix d'un maître d'œuvre.

Compte-tenu du résultat de l'analyse des offres reçues et après avoir voté, le Conseil Municipal décide par 17 voix "pour" et 2 abstentions, d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à Louvel Agence d'Architecture de Vitry pour un montant de 21 505 € ht soit 25 806 € ttc pour la mission de maîtrise d'œuvre de base et 2 150.50 € ht soit 2 580.60 € ttc pour l'ordonnancement, la coordination et le pilotage du chantier (OCP).

Aménagement de la rue du Verger : choix d'un maître d'œuvre

Le Conseil Municipal par 16 voix "pour" et 3 abstentions, attribue le marché à Atelier Bouvier Environnement pour un montant de 8 512 € ht soit 10 214.40 € ttc.

Lotissement Les Croisettes 2^{ème} tranche : lot voirie, avenant n° 3

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les travaux supplémentaires nécessaires pour finir le lotissement et prend en compte les travaux qui ne seront pas réalisés, soit un avenant d'un montant de 1 559 € ht soit 1 870.80 € ttc.

Aménagement centre-bourg : acquisition de panneaux, jardinières

Le Conseil Municipal approuve les acquisitions suivantes :

4 balconnières près de la Sté Mahot pour 716 € ht soit 859.20 € ttc.

3 panneaux "ville fleurie" près de la Sté Signaux Girod pour 338.84 € ht soit 406.61 € ttc.

Mise en place d'un tarif pour la location de la salle des associations.

Le Conseil Municipal fixe à 30 € le forfait de location pour des réunions (gratuit pour les associations du Theil).